

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 JUIN 2014
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 juin 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absences motivées : Mesdames les conseillères Lyne Beaulieu et Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*
Mme Denise Beauchemin, *directrice du Service des finances et trésorière*
Me Johanne Fournier, *greffière adjointe*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

**2014-221 Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2013
et du rapport du vérificateur**

Considérant que la trésorière, M^{me} Denise Beauchemin, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2013 et du rapport du vérificateur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 préparé par la directrice des finances et trésorière du Conseil et du rapport du vérificateur.

Adoptée.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Motifs d'adoption des projets de règlements 707-62 et 710-4
- Précision sur les travaux aux étangs de la station d'épuration
- Dette consolidée de la Ville de Varennes

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2014-222 **Approbation procès-verbal Séance générale 5 mai 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 mai 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-223 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 26 mai 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 mai 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-224 **Approbation des comptes – mai 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de mai 2014 :

Fonds d'administration :	2 619 975.14 \$
<i>(Chèques numéros 15410 à 15510, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	901 502.47 \$
<i>(Chèques numéros 1568 à 1592 et paiements par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2535

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2014-21 Règlement 707-62 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes pour l'extension d'usages en droits acquis situés en zone agricole

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-62 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes pour l'extension d'usages en droits acquis en zone agricole.

2014-225 Adoption – Premier projet de règlement 707-62 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes pour l'extension d'usages en droits acquis situés en zone agricole

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-62 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes pour l'extension d'usages en droits acquis situés en zone agricole soit et est adopté.

Adoptée.

A-2014-22 Règlement 707-63 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'ajouter les usages «centre sportif» et «aréna» à la liste des usages spécifiquement autorisés à la grille I-221 et d'autoriser les usages «restaurant» et «vente au détail d'articles de sport» comme usages accessoires aux usages «centre sportif» et «aréna» à la grille I-221

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-63 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'ajouter les usages «centre sportif» et «aréna» à la liste des usages spécifiquement autorisés à la grille I-221 et d'autoriser les usages «restaurant» et «vente au détail d'articles de sport» comme usages accessoires aux usages «centre sportif» et «aréna» à la grille I-221.

2014-226 Adoption – Premier projet de règlement 707-63 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'ajouter les usages «centre sportif» et «aréna» à la liste des usages spécifiquement autorisés à la grille I-221 et d'autoriser les usages «restaurant» et «vente au détail d'articles de sport» comme usages accessoires aux usages «centre sportif» et «aréna» à la grille I-221

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-63 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'ajouter les usages «centre sportif» et «aréna» à la liste des usages spécifiquement autorisés à la grille I-221 et d'autoriser les usages «restaurant» et «vente au détail d'articles de sport» comme usages accessoires aux usages «centre sportif» et «aréna» à la grille I-221 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2014-23 Règlement numéro 710-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 710 afin de prévoir des dispositions concernant l'extension d'usages dérogatoires en zone agricole

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 710-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 710 afin de prévoir des dispositions concernant l'extension d'usages dérogatoires en zone agricole.

2014-227 Adoption – Projet de règlement 710-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 710 afin de prévoir des dispositions concernant l'extension d'usages dérogatoires en zone agricole

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 710-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 710 afin de prévoir des dispositions concernant l'extension d'usages dérogatoires en zone agricole.

Adoptée.

A-2014-24 Règlement 794-1 modifiant le règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc Saint-Charles et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 350 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'apporter des modifications à l'annexe A

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 794-1 modifiant le règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc Saint-Charles et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 350 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'apporter des modifications à l'annexe A.

2014-228 Adoption – Second projet de règlement 707-61 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de fixer des dimensions maximales pour un logement complémentaire et de prévoir des dispositions relativement à l'occupation des lieux

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-61 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de fixer des dimensions maximales pour un logement complémentaire et de prévoir des dispositions relativement à l'occupation des lieux soit et est adopté.

Adoptée.

2014-229 Adoption – Règlement 710-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin de modifier les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de logement complémentaire

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement numéro 710-3 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin de modifier les critères d'évaluation des demandes d'autorisation de logement complémentaire.

Adoptée.

2014-230 Adoption – Règlement 809 relatif au contrôle qualitatif des eaux pluviales sur certains terrains industriels du territoire de la Ville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 809 relatif au contrôle qualitatif des eaux pluviales sur certains terrains industriels du territoire de la Ville.

Adoptée.

**2014-231 Second projet - PPCMOI no 2014-08
Projet particulier de construction
Future construction du Jean Coutu**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Jean Coutu;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-04-16 du 9 avril 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accorde, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, malgré les articles 255, 273, 276, 277, 282, 362 et la grille des usages et normes I-221, du règlement de zonage numéro 707, la demande pour la construction d'un immeuble commercial (Le Groupe Jean Coutu) sur le lot 1070 et ce, afin de permettre :

- La hauteur du bâtiment principal de 20 mètres au lieu de 15 mètres;
- Le nombre d'entrées charretières est de quatre (4) alors que le règlement prévoit un maximum de trois (3);
- La largeur de l'entrée charretière des camions de 20 mètres plutôt que 15 mètres;

- La largeur de l'allée d'accès de 20 mètres au lieu de 12 mètres;
- La localisation d'espaces de chargement/déchargement situés en cour avant;
- La présence d'une guérite ayant une superficie de 80 m² plutôt que 20 m² et une hauteur de 4.88 mètres plutôt que quatre (4) mètres;
- Une enseigne ayant une superficie d'affichage de 75 m² plutôt que 12 m² sur la façade principale;
- Deux (2) enseignes ayant une superficie totale de 93 m² plutôt que 12 m²;
- La présence d'un conteneur à recyclage qui n'est pas clôturé;

Le tout, tel que montré aux plans réalisés par la firme GKC, numéro 12115 du 13 janvier 2014. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; Monsieur Robert Robert s'interroge quant à savoir si le bâtiment est déjà construit. Monsieur le maire Martin Damphousse répond positivement.

**2014-232 Dérogation mineure no 2014-13
Réduction de la marge latérale droite de l'abri d'auto
112, rue Rousseau**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la réduction de la marge latérale droite de l'abri d'auto au 112, rue Rousseau;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-04-19 du 9 avril 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 13 mai 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-13 afin de permettre la réduction de la marge latérale droite de l'abri d'auto attenant à 0.78 mètre plutôt qu'à 1 mètre au 112, rue Rousseau, le tout conformément au plan préparé par monsieur Vital Mongiat, arpenteur-géomètre, (dossier 15613-71 minute 4260) daté du 20 mars 1990.

Le terrain porte le numéro de lot 74-390 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-423.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2014-233 Dérogation mineure no 2014-09
Modification aménagement du terrain
1425, chemin de l'Énergie**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la modification de certains aménagements du terrain au 1425, chemin de l'Énergie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-05-23 du 7 mai 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mai 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-09 afin d'autoriser une largeur d'entrée charretière de 20 mètres alors que le règlement prescrit une largeur maximale de 15 mètres, une largeur d'allée d'accès de 20 mètres alors que le règlement prévoit une largeur maximale de 12 mètres et que le nombre de cases de stationnement soit de 135 cases alors que le règlement prévoit un minimum de 203, le tout, tel que montré sur les plans de Denis Favreau, architecte, dossier 13805, en date du 17 mars 2014.

Le terrain porte les numéros de lots 503-P, 504-P, 505-P et 510-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone I-221.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2014-234 Dérogation mineure no 2014-26
Réduction de la marge arrière et des marges latérales d'un garage
détaché
43, rue Sainte-Eugène**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la réduction des marges arrière et latérales d'un garage détaché au 43, rue Sainte-Eugène;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-05-24 du 7 mai 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mai 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-26 afin d'autoriser une marge arrière à 1.25 mètre alors que le règlement prescrit une marge arrière minimale de 7.5 mètres, des marges latérales de 1.25 mètre alors que le règlement prescrit des marges latérales minimales de 2 mètres et une somme des marges latérales de 2.5 mètres alors que le règlement prescrit une somme de 6 mètres, le tout, tel que montré sur le plan d'implantation proposé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier C120533 minute 12678, en date du 30 avril 2014; le tout conditionnellement à la réception d'une preuve par le requérant que le garage n'empiète pas dans la servitude d'Hydro-Québec, sans quoi, il devra réduire les dimensions dudit garage.

Le terrain porte le numéro de lot 76 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-602.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2014-235

**Dérogation mineure no 2014-31
Réduction de la marge latérale gauche du bâtiment principal
675, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la réduction de la marge latérale gauche du bâtiment principal au 675, boulevard Lionel-Boulet;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-05-29 du 7 mai 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mai 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-31 afin d'autoriser la réduction de la marge latérale gauche à 5.39 mètres alors que le règlement prescrit une marge latérale de 6 mètres, le tout, tel que montré sur les plans de Vital Roy, arpenteur-géomètre, dossier 27124 minute 43371, en date du 6 mai 2014.

Le terrain porte le numéro de lot 284-13 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; M. Robert Robert s'interroge sur les frais applicables à une demande de dérogation mineure. Monsieur le maire Martin Dampousse l'informe que ces frais sont prévus au règlement de tarification en vigueur.

**2014-236 Dérogation mineure no 2014-32
Empiètement du perron dans la marge latérale du bâtiment principal
192, rue de Normandie**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour l'empiètement du perron dans la marge latérale du bâtiment principal au 192, rue de Normandie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-05-30 du 7 mai 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mai 2014 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2014-32 afin d'autoriser l'empiètement du perron dans la marge latérale à une distance de 1.34 mètre alors que le règlement prescrit une marge latérale minimale de 1.5 mètre, le tout, tel que montré sur le certificat de localisation de Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, dossier 60288055-0100-0010-4 minute 7209, en date du 26 février 2014.

Le terrain porte le numéro de lot 1059 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-483.

Adoptée.

**2014-237 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-27
Construction d'un garage détaché
43, rue Sainte-Eugène**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-05-25 du 7 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-27 afin d'autoriser le projet de construction d'un garage détaché sis au 43, rue Sainte-Eugène le tout conformément aux plans de Clément Filteau, technologue, dossier « Nouveau bâtiment accessoire », en date du 23 avril 2014 le tout, conditionnellement à la conservation du revêtement extérieur en acrylique afin de répondre au critère numéro 5 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 690.

Le bâtiment est sis au 43, rue Saint-Eugène sur le lot 76 dans la zone C-602.

Adoptée.

**2014-238 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-28
Installation de deux enseignes
532, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-05-26 du 7 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-28 afin d'autoriser le projet d'installation de deux (2) enseignes attenantes à la marquise de la station service sis au 532, boulevard Lionel-Boulet, le tout conformément au plan d'enseignes Transworld, déposés le 29 novembre 2013.

Le bâtiment est sis au 532, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 638 dans la zone C-209.

Adoptée.

**2014-239 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-10
Construction du bâtiment principal et l'aménagement du terrain
destiné à un usage commercial
765, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-05-27 du 7 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-10 afin d'autoriser le projet de construction d'un nouveau bâtiment et l'aménagement du terrain sis au 765, boulevard Lionel-Boulet, le tout conformément aux plans de Michel Pérusse, architecte, plan numéro B14 1280, en date du 24 avril 2014, conditionnellement à l'aménagement d'un talus d'une hauteur de 1 mètre situé entre les espaces de stationnement et la rue afin de répondre au critère numéro 3 de la section d'aménagement de l'article 6.7 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 515.

D'accepter les recommandations du comité afin que soit retiré les bandes d'acrylique rouges situées entre les fenêtres de la façade principale.

Le bâtiment est sis au 765, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 284-69 dans la zone I-208.

Adoptée.

**2014-240 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2014-30
Agrandissement du bâtiment principal et le réaménagement du terrain
destiné à un usage commercial
675, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-05-28 du 7 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2014-30 afin d'autoriser le projet d'agrandissement et l'aménagement du terrain sis au 675, boulevard Lionel-Boulet, le tout conformément aux plans de Caroline Bousquet, architecte, plan numéro 014109, en date du 28 avril 2014, conditionnellement au respect des trois éléments suivants :

- aménagement d'un talus d'une hauteur de 1 mètre situé entre les espaces de stationnement et la rue afin de répondre au critère numéro 3 de la section aménagement de l'article 6.7 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 515;
- au pavage de l'espace de stationnement;
- à l'installation d'une clôture opaque pour ceinturer l'aire d'entreposage.

Le bâtiment est sis au 675, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 284-13 dans la zone I-208.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2014-241 Renouvellement adhésion regroupement achat UMQ pour l'achat de pneus de 2014 à 2016

Attendu que la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

Attendu que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

Attendu que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

Attendu que la Ville de Varennes désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus CSPQ) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1^{er} août 2014 au le 31 mars 2016 (durée de 20 mois);

Que la Ville de Varennes confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la ville;

Que la Ville de Varennes consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

Que la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Varennes estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de vingt (20) mois à environ 42 000 \$;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de Varennes reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

Que la Ville de Varennes reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus.

Adoptée.

**2014-242 Travaux de réfection de passages piétonniers
*Excavation Civilpro inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de passages piétonniers;

Considérant la réception de six (6) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 21 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Excavation Civilpro inc.*, de Varennes, datée du 20 mai 2014, pour les travaux de réfection de passages piétonniers, pour un montant total de 103 763.21 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructures.

Certificat de la trésorière numéro 2533

Adoptée.

**2014-243 Acquisition d'un tracteur-chargeur neuf 2014 ou 2015 avec équipements de déneigement et souffleuse à neige détachable 2015
*Gauvin Équipement inc.***

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur-chargeur neuf 2014 ou 2015 avec équipements de déneigement et souffleuse à neige détachable 2015;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Gauvin Équipement inc.*, de Beloeil, datée du 20 mai 2014, pour l'acquisition d'un tracteur-chargeur neuf 2015 avec équipements de déneigement et souffleuse à neige détachable 2015, pour un montant total de 382 026.28 \$, taxes incluses auquel s'ajoute les frais d'immatriculation au montant de 767.61 \$.

Ces sommes seront financées au fonds de roulement et remboursé par le fonds d'administration sur une période de 10 ans à compter de 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2553

Adoptée.

**2014-244 *Téléphonie cellulaire*
*Bell Mobilité inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation déposée afin de procéder à l'acquisition de services de téléphonie cellulaire;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la direction générale en date du 26 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Bell Mobilité inc.*, de Dorval, datée du 22 mai 2014, pour la prestation de services de téléphonie cellulaire, pour un montant total de 59 110.26 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

De cette somme, un montant de 5 038.60 \$ plus taxes devra être versé à U2B, détaillant de Bell Mobilité inc. pour la fourniture des appareils téléphoniques

Certificat de la trésorière numéro 2540

Adoptée.

**2014-245 *Augmentation de la capacité des étangs de la station d'épuration*
*Excavation Civilpro inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'augmentation de la capacité des étangs de la station d'épuration;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Excavation Civilpro inc.*, de Varennes, datée du 22 mai 2014, pour les travaux d'augmentation de la capacité des étangs de la station d'épuration, pour un montant total de 41 965.88 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable à la réserve pour assainissement des eaux.

Certificat de la trésorière numéro 2537

Adoptée.

**2014-246 Mandat pour services professionnels
Laboratoire pour la construction d'une rue industrielle dans le
Novoparc
Solmatech inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels laboratoire pour la construction d'une rue industrielle dans le Novoparc;

Considérant la réception de deux (2) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 27 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme présentée par *Solmatech inc.*, de Longueuil, pour des services professionnels de laboratoire pour la construction d'une rue industrielle dans le Novoparc, pour un montant total de 43 536.25 \$, taxes incluses, selon la soumission datée du 22 mai 2014. Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt numéro 796.

Certificat de la trésorière numéro 2538

Adoptée.

**2014-247 Acquisition et livraison du mobilier des bureaux administratifs à la
nouvelle bibliothèque
9017-2313 inc./Oburo**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et la livraison du mobilier des bureaux administratifs à la nouvelle bibliothèque;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 28 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *9017-2313 inc./Oburo*, de Saint-Laurent, datée du 28 mai 2014, pour l'acquisition et la livraison du mobilier des bureaux administratifs à la nouvelle bibliothèque, pour un montant total de 42 075.32 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 746.

Certificat de la trésorière numéro 2539

Adoptée.

**2014-248 Programme de réparation de bordures et trottoirs en 2014
Construction G3 inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2014;

Considérant la réception de six (6) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Construction G3 inc.*, de Boucherville, datée du 1^{er} avril 2014, pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2014, pour un montant total de 94 515.20 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2515

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2014-249 Autorisation de signature
Offre de vente de terrain Sportplex de l'Énergie – Glace privée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente à intervenir entre Sportplex de l'Énergie et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-250 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation à l'équipe de recherches de l'UQÀM**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 21 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'équipe de recherches de l'UQÀM sur les Bernaches du Canada et les goélands à becs cerclé à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre ses projets de recherches;

D'autoriser, à cet effet, l'émission de deux (2) laissez-passer pour la saison 2014.

Adoptée.

**2014-251 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation à Environnement Canada**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 8 mai 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise Environnement Canada dans le cadre d'activités de suivi environnemental à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre ses projets de recherches;

D'autoriser, à cet effet, l'émission d'un laissez-passer pour la saison 2014.

Adoptée.

2014-252 Demande de transferts budgétaires 2014

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 234 968 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 20 mai 2014 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

**2014-253 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 mars 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la Ville en date du 31 mars 2014.

Adoptée.

**2014-254 Résolution d'adhésion de la Ville de Varennes au
Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

Considérant l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

Considérant que la Ville de Varennes s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Considérant que les décisions prises par la Ville de Varennes en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

Considérant qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Varennes peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

Considérant que l'administration de la Ville de Varennes désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

Considérant que la Ville de Varennes veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

Considérant qu'il est important que la Ville de Varennes assume le leadership d'une ville en santé;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes :

1. Adhère au *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* et partage cette expérience avec d'autres municipalités;
2. Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;
3. Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ses objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche;
4. Mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
5. Nomme madame la Conseillère Natalie Parent et monsieur le Conseiller Denis Le Blanc à titre de représentants;
6. Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

Adoptée.

2014-255 Motion de remerciements à monsieur Serge Côté à l'occasion de sa retraite de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Attendu l'annonce de la retraite de monsieur Serge Côté, à la suite d'une carrière remarquable s'étalant sur plus de 41 années de loyaux services au sein du Service de police de Varennes et de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est résolu unanimement

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes remercie chaleureusement monsieur Serge Côté pour son grand dévouement afin d'assurer un service de qualité aux citoyennes et citoyens de Varennes et pour son implication exemplaire à la sécurité, au bien-être et au service de la communauté;

Le Conseil lui souhaite une retraite bien méritée remplie de santé et de projets qui lui apporteront bonheur et sérénité.

Adoptée.

2014-256 Motion de félicitations à madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie, élue à la présidence de l'UMQ

Attendu l'implication et la reconnaissance de la qualité du travail de madame Suzanne Roy à titre de mairesse de la Ville de Sainte-Julie;

Attendu que le conseil municipal reconnaît la qualité de la candidature de Madame Roy à titre de présidente de l'UMQ;

En conséquence, il est résolu unanimement

De féliciter madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie, à titre de présidente de l'Union des Municipalités du Québec et de lui assurer l'entière collaboration du Conseil dans la poursuite des intérêts collectifs de l'ensemble des municipalités du Québec.

Adoptée.

**2014-257 Carrefour action municipale et famille
Délégation du Conseil**

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le conseiller Gaétan Marcil pour participer à la 7^e conférence internationale « Les enfants dans la ville » qui se déroulera du 27 septembre au 4 octobre 2014, au Danemark. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2014-258 Nomination – Mise à jour
Service arts, culture et bibliothèque**

Considérant la création du nouveau service arts et culture;

Considérant que des modifications sont nécessaires suite à ladite création;

Considérant la recommandation de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise les modifications suivantes :

- Modifier le nom du Service arts et culture par Service arts, culture et bibliothèque;
- Nommer madame Michèle Lamoureux à titre de bibliothécaire – développement des collections et expertise (poste cadre);
- Nommer madame Chantal Pelletier à titre de bibliothécaire – chef de division (poste cadre).

Adoptée.

20 h 58 Monsieur le conseiller Marc-André Savaria (sa fille y est inscrit), déclarant son intérêt dans le présent dossier, quitte la Maison Saint-Louis.

2014-259

Mouvement du personnel

Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-06 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 28 mai 2014.

Adoptée.

20 h 59 Monsieur le conseiller Marc-André Savaria entre dans la Maison Saint-Louis.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Problème de marquage au sol occasionnant la circulation à vélo et a pied au milieu de la rue Sainte-Anne
- Revégétalisation du pied de la promenade Mère-d'Youville
- Beauté de la promenade Mère-d'Youville
- Nids de poule importants sur la montée de Baronnie
- Présence de panneaux de signalisation endommagés et absence d'autres panneaux sur la Côte-Bissonnette
- Accotement de la Côte-Bissonnette
- Origine de la décision de l'association du hockey mineur de refuser des jeunes de Verchères
- Demande d'enlèvement d'un brigadier statique sur dos d'âne sur la rue du Froment
- Marquage d'une traverse piétonnière sur la rue du Froment
- Demande de marquage d'une traverse piétonnière sur la rue de la Criée
- Précision quant à la tarification de la rampe de mise à l'eau municipale
- Demande de publicité relative à la fermeture de la rampe de mise à l'eau
- Superficie des travaux de réfection de passages piétonniers
- Félicitation au directeur général pour le renouvellement de son contrat
- Remerciement concernant la diminution des horaires d'utilisation des jeux d'eau

- Horaire d'utilisation des jeux d'eau au parc du Portageur
- Valeur du terrain vendu à Sportplex de l'Énergie
- Mise sur pied d'une nouvelle Régie de police
- Nombre de lampadaires installés le long de la promenade Mère-d'Youville
- Aménagement d'une prise d'eau brute pour le nettoyage des rues
- Profil de la future sortie sur l'autoroute 30 pour la route 229
- Autorisation d'utilisation des terrains du Ministère du transport du Québec sur la route 132
- Frais engagés relativement aux occupations du domaine public
- Festivité du 30^e anniversaire de l'association de soccer de Varennes
- Motivation de la modification du règlement 794
- Demande d'installation d'un filet entre le terrain de soccer et le stationnement au parc Saint-Charles
- Normes relative à l'abatage d'arbre
- État déplorable de l'ancien golf

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 43.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA